

Pour bénéficier du tarif Solidaire 2

Votre droit est valable jusqu'au⁽¹⁾

Vous devez être concerné par l'une des situations suivantes :

Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous au guichet d'une agence ou d'un Relais Info Service TCL :

1	Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation Pôle Emploi : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP au taux journalier compris entre 16,90 € et 29,38 € et ayant été indemnisé(e) du 1er au dernier jour du mois	Dernier avis de situation déclarative des impôts <small>Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu</small>	
		Dernière attestation des périodes indemnisées du Pôle Emploi ou dernier bulletin de paie émanant du Service Public	
2	Personne non-imposable et bénéficiaire de l'un des 3 contrats cités ci-dessous de 26H hebdomadaires maximum	Dernier avis de situation déclarative des impôts <small>Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu</small>	
		Dernier bulletin de salaire	
		+	
		Si bénéficiaire d'un CIE ou d'un CAE	Imprimé "CUI demande d'aide" complété et signé par les 3 parties
	Si bénéficiaire d'un Contrat "Emploi Avenir"	Imprimé "Emploi d'Avenir demande d'aide" complété et signé par les 3 parties	
	Si bénéficiaire d'un CDDI	Imprimé "Attestation CDDI par un ACI de la Métropole de Lyon" complété, tamponné et signé	
3	Personne âgée de 18 à 24 ans inclus et bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Imprimé FAJ signé et tamponné par l'organisme social (Mission Locale, CCAS, MDR, MDM)	
4	Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)	Dernière attestation de la CAF ou de la CMSA	
		Notification de la MDMPH	
5	Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Dernière attestation trimestrielle de paiement de pension de la CPAM, de la CMSA ou de la SSI indiquant un montant ASI non nul	
6	Bénéficiaire de l'AME et ses ayant droits	Carte individuelle ou familiale d'admission à l'AME en cours de validité	
7	Bénéficiaire de la CMUC ou de la CSS (sans participation financière) et ses ayants droits	Attestation CMUC ou CSS (sans participation financière) en cours de validité	

La fin de validité de votre droit sera complétée en agence ou en RIS par l'agent TCL lors de votre venue.⁽¹⁾

! Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édité depuis bornes en libre-accès ou internet)

Quand et comment renouveler votre droit à tarif réduit ?

Le droit à tarif réduit Solidaire 2 est accordé pour des durées variées selon les situations :

- 1 à 3 :** Renouvellement des droits tous les 6 mois
- 4 :** Renouvellement des droits tous les 2 à 5 ans selon taux d'incapacité noté par la MDMPH
- 5 :** Renouvellement des droits une fois par an
- 6 et 7 :** Renouvellement des droits au changement de situation

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à vous présenter, muni(e) des justificatifs demandés et de votre carte Técély :

 En agences TCL : de 7 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h le samedi : Bellecour, Grange Blanche, Part Dieu, Gorge de Loup, la Soie

 En Relais Info Service : de 7 h à 20 h 30 du lundi au vendredi, 9 h à 20 h 30 le samedi : Part-Dieu Villette et Gare de Vaise

Où acheter votre abonnement ?



Vous pouvez acheter votre abonnement dans tous les points de vente du réseau :

- 450 distributeurs automatiques TCL
- 220 Points Service TCL (commerces de proximité)
- 5 agences commerciales
- Sur l'agence en ligne : e-tecely.tcl.fr